

**REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 27 JUIN 2011  
LISTE des DELIBERATIONS PRISES CE JOUR**

Nombre de Conseillers :

En exercice	11	L'An Deux Mil Onze
Présents	10	Le Lundi Vingt-Sept Juin
Votants	11	Le Conseil Municipal de la Commune de CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous le Présidence de Monsieur Michel FLAMEN D'ASSIGNY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Juin 2011

**Présents** : ., Véronique BRUN, Marie-José ESTUBIER, Jean-Pierre FAURAND, Delphine FERRIGNO, Michel FLAMEN D'ASSIGNY, Isabelle GUIOT-PIN, Jean-Luc LEGER, André LUIGGI, Gilles PAU, Yvan ROUIT,

**Représenté** : Jean FEIGNOUX,

**Secrétaire de Séance** : Delphine FERRIGNO,

**DELIBERATION N° 20/2011  
N° 01 de la séance du 27 Juin 2011  
PRESENTATION & APPROBATION DES RAPPORTS  
RELATIFS AU SERVICE PUBLIC DE L'EAU & DE L'ASSAINISSEMENT  
EXCERCICE 2010**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les rapports annuels pour l'exercice 2010, concernant les comptes rendus techniques et financiers du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement.

Après lecture desdits rapports, et  
Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,  
A l'Unanimité,

**APPROUVE** ces rapports présentés par Monsieur le Maire.

**DELIBERATION N° 21/2011  
N° 02 de la séance du 27 Juin 2011  
COMMISSION DEPARTEMENTALE  
de COOPERATION INTERCOMMUNALE  
MOTION FAISANT SUITE à la PRESENTATION du 21 AVRIL 2001**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite de la réunion du 21 Avril dernier, Madame la Préfète a présenté la nouvelle carte des structures intercommunales de notre département et a décidé de la proposer à la Commission Départementale Intercommunale (C.D.C.I.).

Les communes et intercommunalités ont jusqu'au 21 Juillet 2011 pour donner leur avis.

Actuellement, notre département se compose de 23 communautés de communes, qui regroupent 187 communes sur 200, soit 93,50 % du territoire et 92,59 % de la population. 69 syndicats intercommunaux de vocation et de périmètre très divers, à savoir ordures ménagères, transports scolaires, électrification (Montfort) viennent parfaire le tout.

Madame la Préfète nous propose donc de regrouper ces 23 intercommunalités ent 11 structures intercommunales, dont 2 communautés d'agglomérations autour de Digne-les-Bains et Manosque et 9 nouvelles communautés de communes.

A priori le projet doit précéder la structure et non l'inverse.

Or, le gouvernement nous propose la mise en place de structures intercommunales qui ne reposent sur aucun projet co-élaboré, sans avoir pris ni le temps la peine de débattre avec les principaux intéressés et nous proposant un calendrier si serré qu'il favorise bien au contraire les discussion de couloirs et les manœuvres en coulisse.

Dans l'urgence, l'Etat met en œuvre des lois sur cette réforme, autrement dit une nouvelle organisation territoriale de la France, sans aucun débat démocratique.

Vouloir réduire le nombre d'intercommunalités à marché forcée est une démarche qui vise, sous des prétextes d'économies à supprimer les syndicats intercommunaux et à terme les communes à l'instar de ce qui se passe dans divers pays européens. Sans considération pour les services rendus aux habitants, de grands groupes prendront alors en main les services publics gérés aujourd'hui par les communes et les syndicats.

Nous nous prononçons très clairement contre ce démantèlement de la démocratie locale et à terme de nos villages.

Ce qui - fait la spécificité de la France, ce sont nos communes avec leurs lieux de proximités et de liens démocratiques, ce sont les rapports des élus de proximités (mairies, conseiller généraux) qui créent un véritable tissu humain. Nous ne voulons à aucun prix nous laisser noyer dans des structures tentaculaires, dont les dirigeants n'auront que faire des populations et géreront ces immenses structures depuis de hauts lieux sans connaître vraiment nos besoins et sans aucun état d'âme.

Notre village souhaite une véritable coopération intercommunale basée sur des projets, qui doivent être élaborés en commun et ensuite, se donner les structures nécessaires avec l'appui de tous. La Communauté de Communes Lure-Vançon-Durance a été créée dans ce but, par tous les élus.

Nous devons avoir le temps de pouvoir décider en toute quiétude et non sous la pression, de l'avenir de nos communes françaises. Il faut que le calendrier élaboré par l'Etat soit révisé. Le principe républicain doit respecter la libre administration des collectivités, qui est la base de la démocratie locale.

Notre municipalité pense que l'intercommunalité ne peut et ne doit être que le produit de la concertation entre collectivités à égalité de droits et de devoirs. Ces communes et communautés existantes, doivent s'accorder en particulier sur le caractère mutuellement avantageux de la coopération et doivent trouver des formes originales, permettant de répondre aux besoins locaux de nos populations. Notre Communauté de Communes Lure-Vançon-Durance fonctionne parfaitement bien et son développement progressif et coordonné n'est pas achevé. Nous devons avancer sans mettre en péril nos finances et sans avoir recours à une "super fiscalisation" des citoyens.

Nous souhaitons être pleinement informés :

- Des conséquences financières, fiscales que les propositions de regroupement de la Communauté de Communes de Moyenne Durance (C.C.M.D.) et de la Communauté des Communes Lure-Vançon-Durance (C.C.L.V.D.), ainsi que de la commune des Mées pourraient entraîner.
- Des compétences dévolues,
- Du sort des personnels actuels de la communauté,
- De la représentativité des différentes communes.

Nous sommes favorable à l'intercommunalité librement consentie. Toute évolution de l'intercommunalité ne peut se concevoir que :

- Sur la base d'un bilan de l'existant,
- Sur la volonté des acteurs autour d'un projet partagé,
- Après une estimation précise des problèmes techniques et financiers posés par un éventuel regroupement.

Toute éventuelle modification, si elle s'avère utile, ne peut se faire que dans la concertation et dans le respect des communes et des intercommunalités concernées.

Toute autre démarche qui conduirait à imposer, contre l'avis des élus, un redécoupage du territoire, conduirait à des impasses. Cette évolution mérite un vrai débat citoyen, même si cela peut paraître difficile, car il concerne tous les citoyens auxquels on va imposer une véritable transformation de leur cadre de vie, en détruisant tous leurs repaires de proximité, en faveur des intérêts financiers privés et un redécoupage territorial mieux soumis.

Telle est la raison pour laquelle, le Conseil Municipal de Châteauneuf-Val-Saint-Donat, rappelle qu'il appartient à une communauté de communes, qui sont toutes situées en zone de montagne et que cette communauté correspond à l'attente que peuvent en avoir les habitants de ces villages ruraux.

Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,  
par 2 Abstentions et 9 voix Pour

**REJETTE** la proposition de l'Etat de vouloir faire fusionner la Communauté de Communes Lure-Vançon-Durance avec la Communauté de Communes de Moyenne Durance et la Commune des Mées. Ce projet ne tenant pas compte de la réalité de notre situation ainsi que de l'avenir de nos collectivités et de leurs habitants.

**DIT** : les limites de la Communauté de Communes Lure-Vançon-Durance devront rester en l'état, tant qu'un accord avec ses membres n'aura pas été trouvé.

**DELIBERATION N° 22/2011**

**N° 03 de la séance du 27 Juin 2011**

**CURAGE des CANIVEAUX du THORON, de la VOIRIE CHATEAUNEUF-CHATEAU-ARNOUX et REFECTION de la VOIRIE DESSERVANT LE CHEMIN VILLAGE-JAS DES BIDES : CHOIX de l'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder au curage des caniveaux du Quartier du Thoron, ainsi qu'à la réfection de la voirie reliant notre commune à Château-Arnoux, ainsi que la voirie desservant le chemin du village au Jas des Bides.

Pour ce faire, trois entrepreneurs ont été contactés, et nous ont fournis les devis suivants :

- \* Curage du caniveau du Thoron : 300 Ml (curage+évacuation des terres)
  - \* Curage caniveau chemin de la poubelle : 650 Ml
  - \* Réfection chemin devant la propriété de Mme. PLIHAL (décaissement et évacuation – remblaiement GNT 0,20 compacté – finition enrobé à chaud – M.O. – transport agrégats)
- 
- Entreprise Alpes Terrassement pour un montant de 8.300,00 € H.T.
  - Entreprise JM.P.J LOCATION pour un montant de 7.905,00 € H.T.
  - Entreprise Yvan ROUIT : le devis étant incomplet, il n'a pas été retenu,

Après lecture desdits devis, et  
Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,  
à l'Unanimité,

**RETIENT** l'Entreprise JM.P.J. LOCATION, pour un montant de 7.905,00 Euros H.T.